



VP

DECISION N° 396

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / ASSOCIATION OPF SECTION BASKET ET TIR A L'ARC - JOURNEE CITOYENNE DU 12 AVRIL 2025

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de L'association OPF d'organiser des animations « Tir à l'arc et Basket » durant la journée citoyenne le samedi 12 avril 2025.

Le Maire,

D E C I D E

- de signer une convention avec l'association OPF représentée par Monsieur BRANDY Matthew président dont le siège se situe 4 rue de Lasalle à Frouard, et avec la section Tir à l'arc représentée par Monsieur Jean Luc DELOT et avec la section Basket représentée par Monsieur WAJCHENDLER Ber.
- Ces ateliers sont prévus suivant le planning suivant : samedi 12 avril 2025 de 10 h 00 à 17 h00.
- Ces interventions sont organisées à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 28 mars 2025

Le Maire,

Laurent TROGLIC



Publié, notifié le 31/3/25
Transmis à la Préfecture le 31/3/25